

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu du rapport d'orientations budgétaires qui sert de support à ce débat et qui comprend nécessairement :

- Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales,
- Des éléments d'information sur le projet de loi de finances 2024 en cours de discussion au Parlement,
- · Une présentation de la situation budgétaire de la commune
- Les éléments de prospective et de stratégie financières guidant l'élaboration du budget 2024.

Il est précisé que les chiffres communiqués dans le présent rapport sont indicatifs des ordres de grandeur utiles à la tenue du débat sur les orientations budgétaires ; les montants exacts seront indiqués dans le compte administratif et dans le budget primitif.

Le sommaire du Rapport d'Orientation Budgétaire de la ville de Clermont l'Hérault pour l'année 2024 est détaillé ci-dessous :

Du global au local : incertitudes et nouvelle donne	4
Un contexte international particulièrement instable	4
La loi de finances 2024, entre réduction du déficit et financement de la transition écologique	4
Principales mesures de la loi de finances concernant le bloc communal	5
La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57	5
Des charges de personnel en hausse par évolution nationale des règles de rémunération	5
L'entrée en « politique de la ville » du quartier prioritaire Clermont l'Hérault centre-ville	6
Le ralentissement du marché immobilier	6
L'exécution budgétaire 2023 : une trajectoire maitrisée	7
L'impact manifeste de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement	7
Les charges à caractère général tirées vers le haut	7
L'évolution nationale de la rémunération des agents publics	7
La dynamique des recettes de fonctionnement	8



Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024

Des recettes fiscales en progression malgré la stabilité des taux votés	8
Les dotations et participations en légère hausse	8
Le maintien d'un niveau d'épargne significatif	8
Un rythme d'investissement soutenu, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021	9
Des recettes d'investissement à l'avenant	9
Le pilotage de la dette, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021	10
Les données de clôture de l'exercice 2023	10
Les orientations 2024 : investir tout en consolidant les fondamentaux	11
Une hausse contenue des dépenses de fonctionnement 13 073 484 €	11
Des charges à caractère général en recul 2 969 324 €	11
La masse salariale en progression 6 463 500 €	11
Un effort sur les autres charges de gestion courante 1 078 300 €	12
Une évaluation prudente des recettes de fonctionnement	12
L'ajustement des recettes issues des services et du domaine 434 055 €	12
La prédominance des recettes fiscales 7 201 194 €	12
Une prévision minimale des recettes de dotation 2 492 180 €	13
La poursuite des investissements sur le rythme de l'Analyse Prospective 2021 11 617 826 €	13
Le plan pluriannuel d'investissement en 2024 2 988 664 €	13
Les autres dépenses d'équipement : travaux de proximité et requalifications 4 204 211 €	14
Les recettes d'équilibre, entre autofinancement, subventions et emprunt	14
Autofinancement et FCTVA 2 756 500 €	14
Les subventions d'investissement 1 869 546 €	15
Les participations et taxes d'urbanisme 1 219 596 €	15
L'emprunt, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021 2 600 000 €	15
L'équilibre budgétaire	15
1. L'équilibre par section	15
2. Sincérité des dépenses et recettes	16
3. Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette	16
le hudget anneve de la gendarmerie	17



DU GLOBAL AU LOCAL : INCERTITUDES ET NOUVELLE DONNE

Un contexte international particulièrement instable

La situation internationale est incertaine, tant sur l'évolution du contexte économique et social que sur la situation géopolitique du fait de la multiplication des conflits. L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours. Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

Les chiffres de l'inflation sont en baisse sur 2023. Aux Etats-Unis, l'inflation a encore ralenti au mois de novembre pour s'établir à 3,1% sur un an. Même constat en Europe, avec un niveau de 2,4% sur un an en novembre. La hausse des prix a fortement ralenti en France en novembre à 3,4% sur un an après 4% en octobre.

La loi de finances 2024, entre réduction du déficit et financement de la transition écologique

Le Projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie
- · pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises
- pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi
- pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, 7 milliards d'euros supplémentaires sont programmés en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales seront indexés sur l'inflation. Le Projet de loi de finances pour 2024 est construit sur les hypothèses suivantes :

	2023	2024
Croissance	1,0 %	1,4 %
Déficit public	4,9 %	4,4 %
Inflation	4,9 %	2,6 %
Endettement (% du PIB)	109,7 %	109,7 %



Principales mesures de la loi de finances concernant le bloc communal

S'agissant des concours financiers de l'Etat, les mesures de maitrise du cout de l'énergie sont prolongées

à travers des modalités renouvelées pour l'amortisseur électricité et le bouclier tarifaire.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 320 M€ pour alimenter

essentiellement la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale.

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires (dit Fonds Vert) est porté à 2,5 Md€,

dont 1,1 Md€ de crédits de paiement sur 2024, tandis que la Dotation d'Equipement des Territoires

Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont reconduites dans des

volumes comparables aux années précédentes.

S'agissant de la fiscalité, l'augmentation des bases sera de 3,9 % en 2024, par référence à l'Indice des

Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) en novembre 2023.

A noter également que les dépenses d'aménagement de terrains seront intégrées dans l'assiette du

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Enfin, concernant les logements, de nouvelles exonérations de taxe foncière sont ouvertes en faveur

des travaux d'amélioration de la performance énergétique tandis que les possibilités de majoration des

taux de taxe d'habitation sont étendues.

La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Le budget communal est désormais présenté dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable

M57 gui introduit certaines modifications notoires :

La suppression des comptes de dépenses imprévues,

· La fongibilité des crédits à l'intérieur de chaque section, les crédits pouvant être virés entre

chapitres sur décision de l'exécutif,

La gestion des autorisations de programme dans le cadre d'un règlement budgétaire et financier

adopté par délibération du 4 octobre 2023.

Des charges de personnel en hausse par évolution nationale des règles de rémunération

L'évolution imposée des niveaux de rémunération vont impacter la masse salariale :

Glissement Vieillesse Technicité de 1,8 % sur l'effectif titulaire 110 000 €

Augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 en année pleine 100 000 €

Attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024
 75 000 €

Augmentation du SMIC de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024
 15 000 €

soit une hausse mécanique de l'ordre de 300 000 € sur 2024.

CLERMONT L'HERAULT

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024 L'entrée en « politique de la ville » du quartier prioritaire Clermont l'Hérault centre-ville

Au 1er janvier 2024, la commune intègre la « politique de la ville » avec un quartier prioritaire qui

regroupe environ 3100 habitants, soit près du 1/3 de la population communale (Décret n° 2023-1314 du

28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les

départements métropolitains).

Puech Castel

CLERMONTL'HÉRAULT

La philosophie de la « politique de la ville » est d'abord de concentrer et de coordonner les interventions

de droit commun de tous les acteurs, puis de développer des actions spécifiques en fonction des besoins

et des ressources repérées au stade du diagnostic.

Le déploiement du dispositif implique cependant de mobiliser des moyens complémentaires sur le

budget communal de fonctionnement, à commencer par le recrutement d'un chef de projet à effet du

1er mars (pour 2024, 49 000 € en dépenses et 8 000 € en recettes) et la constitution d'une enveloppe

dédiée en soutien des actions sélectionnées au titre du contrat de ville (pour 2024, 40 000 € en dépenses

pour prestations et subventions aux associations).

En parallèle, des possibilités d'exonérations fiscales seront étudiées en 2024 pour améliorer la qualité

des logements et favoriser la localisation d'activités économiques dans le périmètre du quartier

prioritaire.

A noter dans les aspects positifs le fait que les niveaux de subvention des partenaires institutionnels

seront bonifiés pour le financement des investissements communaux inscrits dans le périmètre

(notamment l'espace culturel, associatif et citoyen)

Le ralentissement du marché immobilier

Dans un contexte marqué par un ralentissement général du marché de l'immobilier, le volume des

recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation est resté relativement élevé dans la commune

en 2023, avec 524 734,04 € (586 202,81 € en 2022).

Il est probable que ce ralentissement général finisse par affecter le territoire en 2024, ce qui incite à une

prévision de recettes prudente en la matière, autour de 300 000 €.

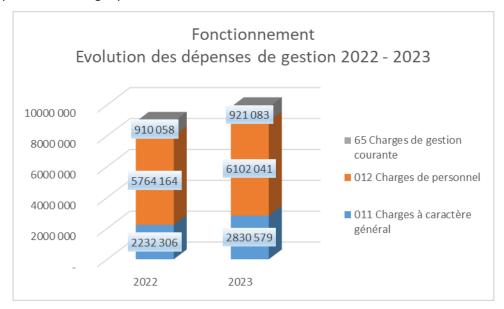
CLERMONT THE RAULT

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024

L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 : UNE TRAJECTOIRE MAITRISEE

L'impact manifeste de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2023 de la section de fonctionnement reflète les effets de l'inflation qui avaient été anticipés dans le budget primitif.



Les dépenses de gestion représentent 9 853 702 €, soit une hausse de 10,63 % par rapport à 2022 (8 906 528 €).

Les charges à caractère général tirées vers le haut

Le chapitre des charges à caractère général est particulièrement touché, avec une augmentation de 26,8 % (2 830 579 € en 2023 contre 2 232 306 € en 2022), qui s'explique en grande partie par la hausse des couts de l'énergie : 322 731 € en 2022 contre 713 082 en 2023, soit une hausse de 121 %.

Les autres sources d'augmentation du chapitre sont pour l'essentiel :

- · l'eau et l'assainissement (60 000 € régularisation en cours d'arriérés de facturation),
- · la montée en puissance des prestations dans le cadre de l'Opération Programmée
 d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec notamment le permis de louer (38 000 €)
- · la fourniture des repas pour la restauration scolaire (30 000 €).

Globalement, la gestion resserrée des services a cependant permis de contenir l'augmentation des autres postes au strict minimum

L'évolution nationale de la rémunération des agents publics

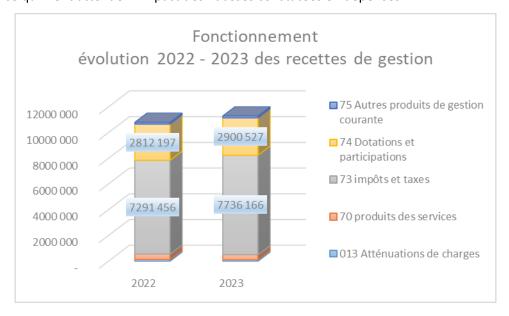
Le chapitre des charges de personnel et frais assimilés connait également une progression sensible, de l'ordre de 5,86 % (6 102 041 en 2023 contre 5 764 164 € en 2022), sous l'effet des hausses successives et conjuguées du point d'indice (3,5 % en juillet 2022, 1,5 % en juillet 2023) et de la revalorisation du SMIC pour un volume global de l'ordre de 250 000 €. A cela s'ajoute la prime de pouvoir d'achat votée



par le Conseil Municipal en novembre 2023 dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 000 € pour soutenir les agents les plus durement touchés par la hausse des prix à la consommation.

La dynamique des recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion sont globalement en hausse de 4,56 %, avec 11 292 354 € en 2023 (10 799 609 € en 2022) ce qui vient atténuer l'impact des hausses constatées en dépenses.



Des recettes fiscales en progression malgré la stabilité des taux votés

On note la progression de 6,58 % des recettes fiscales qui s'élèvent à 7 736 166 € en 2023, progression qui s'explique par la revalorisation des bases d'imposition du foncier bâti décidées au plan national (+7,01 %) par référence à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), alors que les taux d'imposition sont votés sans changement.

L'autre source de cette dynamique provient de la hausse des concours de l'Etat qui progressent de 3,14 %, à 2 900 527 €.

Les dotations et participations en légère hausse

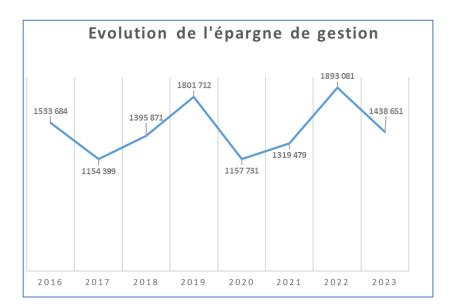
Les dotations et participations, dont la majeure partie est constituée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la compensation des exonérations de taxe foncière, augmentent globalement de 3,14 % pour atteindre 2 900 527 € en 2023.

Le maintien d'un niveau d'épargne significatif

La dynamique des recettes vient atténuer partiellement la hausse des dépenses sans toutefois gommer totalement la tendance à la contraction de l'épargne des collectivités observée au plan national.



Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024



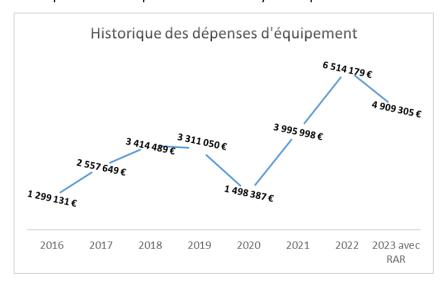
Le budget communal dégage en 2023 une épargne de gestion de 1 438 651 €, en repli par rapport à 2022, mais supérieure aux niveaux de 2020 et 2021.

Les capacités d'autofinancement induites restent ainsi compatibles avec les objectifs définis dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en concordance avec l'Analyse Prospective qui avait été présentée au Conseil Municipal le 28 janvier 2021 (Analyse Prospective 2021).

Un rythme d'investissement soutenu, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021

L'exercice 2023 a permis de financer 4 309 305 € de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement cumulées de 2021 à 2023 inclus représentent 15 419 481 €, soit plus de 83 % des 18 426 000 € planifiés sur la période selon l'Analyse Prospective 2021.



Des recettes d'investissement à l'avenant

Le total des recettes d'équipement 2023, y compris les restes à réaliser, s'élève à 2 877 301 €, dont 1 377 301 € de subventions (près de 48 % du total) et 1 500 000 € de recettes d'emprunt mobilisées dans le cadre de 5 contrats souscrits avec la banque postale sur un taux fixe de 4,01 % par une durée de 25 ans.



Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024 Les recettes réelles d'investissement incluent également l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 1 240 949 €, le versement du FCTVA à hauteur de 1 040 248 € et la taxe d'aménagement pour 221 913 €.

Le pilotage de la dette, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021

En 2023, le budget communal a remboursé 733 550 € de capital en dépenses d'investissement et versé 244 187 € d'intérêts (y compris les Intérêts Courus Non Echus, ICNE) au titre des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de ces mouvements et des sommes empruntées en 2023, le stock de dette s'élève à 10 197 580 € au 1^{er} janvier 2024, soit une annuité prévisionnelle en capital de 729 035 € et une annuité prévisionnelle en intérêts de 261 356 €.

Le volume de dette est à ce stade légèrement moins élevé que dans la prévision de l'Analyse Prospective 2021 (10 460 556 €).

Les données de clôture de l'exercice 2023

Compte tenu des éléments présentés, le résultat du budget principal 2023, dans l'attente du compte administratif définitif, devrait être le suivant :

Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de : + 2 676 109,78 €
 (y compris l'excédent de fonctionnement reporté pour 1 781 619,09 €)

Un solde d'exécution d'investissement excédentaire de : 3 084 263,01 €
 Un déficit des restes à réaliser d'investissement de : -1 235 857,00 €

A fin 2023, les comptes communaux restent bien en deçà des seuils des ratios prudentiels utilisés par la direction des finances publiques pour décider la mise sous surveillance des collectivités les plus fragiles :

ratios	CA 2023	Seuil d'alerte
coefficient d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + capital remboursé)/recettes réelles de fonctionnement	95,42 %	<=100 %
ratio de rigidité (personnel + contingent + charges financières)/recettes réelles de fonctionnement	56,71 %	<=65 %
critère d'endettement 1 capital restant dû/recettes reelles de fonctionnement	89,46 %	<=120 %
critère d'endettement 2 capital restant dû/capacité d'autofinancement	8,1 ans	<=12 ans



Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de téception préfecture : 26/03/2024 LES ORIENTATIONS 2024 : INVESTIR TOUT EN CONSOLIDANT LES FONDAMENTAUX

Pour mémoire, les chiffres avancés dans cette partie sont des ordres de grandeur prévisionnels destinés

à illustrer les orientations envisagées.

Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du processus budgétaire, notamment en

considération du contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2024 est construit pour poursuivre les investissements structurants tout en

intensifiant les moyens des services de proximité dans un effort de stabilisation des dépenses de

fonctionnement.

Une hausse contenue des dépenses de fonctionnement

13 073 484 €

Le niveau global des dépenses de fonctionnement atteint 13 073 484 € en 2024, contre 12 892 379 € en

2023, soit une hausse contenue de 1,4 % malgré un contexte inflationniste marqué.

Ce total inclut un virement de 1 600 000 € pour autofinancer l'investissement (+ 3,2 % par rapport aux

1 550 000 € dégagés en 2023).

Des charges à caractère général en recul

2 969 324 €

Le projet de budget prévoit l'ouverture de crédits au chapitre des charges à caractère général (011) à

hauteur de 2 969 324 €, soit une baisse de plus de 12,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2023

(3 397 769 €).

Cette baisse provient pour l'essentiel d'un retour à des tarifs plus raisonnables concernant le gaz et

l'électricité : la prévision budgétaire est de 700 000 € en 2024 contre 1 100 000 € en 2023.

Globalement, les crédits affectés au fonctionnement courant des services seront ouverts à hauteur de

1 499 997 €, soit une augmentation contenue de 2,2 % (1 464 411 €).

La masse salariale en progression

6 463 500 €

Les crédits de masse salariale sont prévus à hauteur de 6 463 500 €, soit une augmentation de 360 000 €

par rapport aux crédits ouverts en 2023 (+ 5,90 %).

Il s'agit pour plus de 80 % (300 000 €) d'une hausse mécanique, par application des mesures décidées

au plan national et effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les 20 % restant (60 000 €) sont l'effet des décisions suivantes :

· Adhésion à l'URSSAF pour la couverture du risque chômage des contractuels (délibération du 4

octobre 2023, 30 000 € en 2024).

Refonte du RIFSEEP à effet du 1^{er} juillet 2024 (15 000 € en 2024, 30 000 € en année pleine).

· Renfort des services de proximité : service des sports, police municipale, propreté urbaine.

CLERMONT L'HERAULT

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de téception préfecture : 26/03/2024 Un effort sur les autres charges de gestion courante 1 078 300 €

Le chapitre des autres charges de gestion courante est abondé à hauteur de 1 078 300 €, soit une

augmentation de près de 100 000 € (10,17 %) par rapport à 2023 (978 750 €).

Cette augmentation porte d'abord sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui

passe de 310 000 € en 2023 à 320 000 € en 2024 (+ 3,2 %). Pour mémoire, la subvention au CCAS était

de 290 000 € en 2020.

Elle concerne ensuite l'enveloppe des subventions aux associations, avec 40 000 € supplémentaires

dédiés aux actions qui seront soutenues dans le cadre du contrat de ville (total de 345 000 € en 2024

contre 305 000 € en 2023, +13,1 %).

Elle résulte enfin de l'application de la nomenclature M57 qui individualise la comptabilisation des aides

à l'installation et des aides aux loyers jusqu'alors incluses dans l'enveloppe des subventions aux

associations et qui se trouvent ainsi spécifiquement dotées de 20 000 € dans le projet de budget 2024.

Une évaluation prudente des recettes de fonctionnement

Ces dépenses sont équilibrées par des recettes de fonctionnement évaluées avec sincérité et prudence.

Les principales recettes de gestion de fonctionnement et leurs évolutions sont présentées ci-dessous.

<u>L'ajustement des recettes issues des services et du domaine 434 055 €</u>

Les recettes issues des services et du domaine sont attendues à hauteur de 434 055 €, en baisse de près

de 10 % par rapport à la prévision 2023 (481 812 €).

Cet ajustement est le résultat d'une politique tarifaire destinée à favoriser l'accès du plus grand nombre

aux services culturels (gratuité de la bibliothèque Max Rouquette) et sportifs (carte « Pass Partout »).

La mise en place d'un Pass Culture sera étudiée en 2024 pour développer l'accès de tous les publics aux

évènements culturels organisés dans la Commune.

La prédominance des recettes fiscales

7 201 194 €

Les recettes fiscales restent très largement la principale ressource du budget général.

Dans l'attente de la communication des états fiscaux, elles sont évaluées très sobrement à 7 201 194 €

contre 7 456 789 € en 2023.

Cette prévision tient compte de la contraction probable des recettes de taxe additionnelle aux droits de

mutation en lien avec le ralentissement du marché de l'immobilier (300 000 € prévus en 2024 contre

400 000 € en 2023) et du reversement d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité

à Hérault Energie pour alimenter le programme de modernisation de l'éclairage public sur la commune.

CLERMONT L'HERAULT

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de jétéransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024 Dans l'attente de la publication des données par l'Etat, les recettes de dotations subventions et participations sont évaluées à un niveau minimal de 2 492 180 € (2 885 159 € ouverts en 2023).

Il s'agit de se prémunir d'une éventuelle baisse des dotations liées à des modifications de critères non maitrisées.

La poursuite des investissements sur le rythme de l'Analyse Prospective 2021

11 617 826 €

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 est évalué à 11 617 826 €, en progression par rapport à 2023 (11 481 772 €).

L'idée directrice est de poursuivre la gestion pluriannuelle des opérations structurantes tout en assurant le renouvellement des infrastructures et des équipements du quotidien, avec des dépenses d'équipement à hauteur de 7 192 875 € (restes à réaliser inclus).

Le plan pluriannuel d'investissement en 2024

2 988 664 €

Le plan pluriannuel d'investissement sera poursuivi et complété en 2024 avec des crédits de paiement à hauteur de 2 988 664 €.

Les opérations faisant l'objet d'autorisations de programmes sont détaillées ci-dessous :

opération	délibération	Autorisation de programme montant ouvert TTC	cumul réalisé au 31-12-2023	crédits de paiement 2024	prévision 2025	prévision 2026	prévision 2027
Tribunes du stade de l'Estagnol	20/12/2023	285 000 €	279 609 €	-€	-€	-€	-€
Espace sportif municipal de l'Estagnol	20/12/2023	565 000 €	538 130 €	-€	-€	-€	-€
Nouveau groupe scolaire (pole scolaire Prévert Rostand)	20/12/2023	3 130 000 €	3 099 289 €	8 100 €	-€	-€	-€
Extension du gymnase Rebichon - salle d'haltérophilie musculation	20/12/2023	1 223 600 €	1 209 432 €	12 458 €	-€	-€	-€
Rénovation thermique de l'école maternelle Prévert	20/12/2023	807 432 €	634 652 €	25 000 €	-€	-€	-€
plaine des jeux de l'Estagnol	à venir	1 260 000 €	-€	108 000 €	1 152 000 €		
Définition du programme de construction d'un cinéma	20/12/2023	139 000 €	30 526 €	118 474 €	-€	-€	-€
voie verte	à venir	2 518 000 €	-€	240 000 €	1 665 060 €	612 940 €	
Restaurant et service scolaire	20/12/2023	2 416 000 €	2 063 064 €	486 934 €	-€	-€	-€
Espace culturel, associatif et citoyen	20/12/2023	7 200 000 €	138 035 €	589 698 €	4 338 000 €	2 134 267 €	-€
requalification des places du centre ancien	20/12/2023	4 803 000 €	1 276 169 €	1 400 000 €	200 000 €	800 000 €	1 126 831 €
total		24 347 032 €	9 268 906 €	2 988 664 €	7 355 060 €	3 547 207 €	1 126 831 €



Les sommes mentionnées en crédits de paiement 2024 sont des prévisions ajustées au besoins opérationnels ; ces prévisions seront prises en compte au moment du vote du budget, par révision des autorisations de programmes.

Les autres dépenses d'équipement : travaux de proximité et requalifications 4 204 211 €

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2024, hors opérations pluriannuelles, représentent 4 204 211 €, dont 1 543 439 € de Restes A Réaliser (RAR) de l'exercice 2023.

Les principales opérations programmées sont les suivantes :

•	Mise en sécurité et en accessibilité du gymnase Rebichon	363 486 €
•	Création du nouveau dojo	348 850 €
•	Création du centre médico scolaire	228 537 €
•	Maison de la pétanque	159 166 €
٠	Façade de la chapelle des dominicains	187 000 €
٠	Sécurité électrique de l'église Saint-Paul	163 800 €
•	Réfection d'une classe à l'école Daudet	30 000 €
•	Aménagement de la rue de La Combe	537 500 €
•	Aménagement du square du vieux couvent	42 410 €
•	Voirie communale	358 460 €
	Subvention d'équipement au département pour travaux de voirie	110 000 €

Des crédits d'étude sont globalement prévus à hauteur de 233 000 € sur les sujets suivants :

- Etude thermique des bâtiments de l'école Laure Moulin (partie élémentaire)
- Etude thermique et climatisation de l'école primaire Jules Verne
- · Création d'un local de stockage au centre technique municipal
- · Démolition de la maison Quillet
- · Aménagement du « jardin sans nom »

Enfin, l'équipement des services représente 448 655 € comprenant l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (245 000 €) et d'un camion benne (58 000 €) ainsi que les postes habituels : outillage, mobilier de bureau, mobilier urbain, informatique...

Le programme d'aide aux travaux engagé dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est doté de 79 105 € (RAR inclus) tandis que la participation communale au financement de la concession de renouvellement urbain s'élève comme chaque année à 400 000 €.

Les recettes d'équilibre, entre autofinancement, subventions et emprunt

Autofinancement et FCTVA 2 756 500 €

L'autofinancement constitué des prélèvements sur la section de fonctionnement représente 2 235 500 €, dont 1 600 000 € au titre du virement et 635 500 € au titre des amortissements.



Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM24-03-21P1-BF Date de jélétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024 S'ajoutent à ces montants le versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 521 000 €, conséquence directe des investissements réalisés en 2023.

Les subventions d'investissement	1 869 546 €
----------------------------------	-------------

Les subventions d'investissement atteignent globalement 1 869 546 €, RAR inclus, et proviennent :

•	de l'Etat (DETR, DRAC, ANS, EPF, fonds vert, DSIL)	1 106 564 €
	de la Région	167 046 €
	du Département	550 936 €
	de la Communauté de Communes du Clermontais	45 000 €

<u>Les participations et taxes d'urbanisme</u> 1 219 596 €

On retrouve dans cette catégorie :

· les recettes de taxe d'aménagement 200 000 €

· les participations ZAC et PAE 1 019 596 €

L'emprunt, en concordance avec l'Analyse Prospective 2021 2 600 000 €

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 2 600 000 €, ce qui reste dans la trajectoire définie dans l'Analyse Prospective 2021.

Le niveau de mobilisation de l'emprunt dépendra de l'avancement effectif des opérations d'investissement constaté au dernier trimestre 2024.

Si l'emprunt est levé en totalité, le stock de dette à fin 2024 sera de 11 997 580 €.

L'équilibre budgétaire

L'article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales précise que le Budget d'une commune est dit équilibré lorsque trois conditions sont réunies :

1. L'équilibre par section

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont toutes les deux en équilibre comptable. Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement. Il en est de même pour l'investissement.

La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé à 13 073 484 €, en hausse de 1,4 % par rapport au budget 2023 (12 392 879 €) et de 10,5% par rapport au budget 2020 (11 829 489 €).

La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé à 11 617 826 €, en hausse de 1,18 % par rapport au budget 2023 (11 481 772 €) et de 98,75 % par rapport au budget 2020 (5 845 545 €).



2. Sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de

recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive,

pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le

budget doit être évaluée de manière sincère. Le budget 2024 qui sera présenté lors du prochain Conseil

Municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

3. Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette

Le même article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales impose que le remboursement en

capital de la dette soit couvert par des ressources dites « propres ».

Ces « ressources propres » de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le

remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Le remboursement en capital de la dette inscrit au budget 2024 est évalué à 800 000 €.

Les « ressources propres » du budget primitif 2024 seront constituées pour l'essentiel :

Des ressources propres « internes » pour un montant de 2 235 500 € comprenant :

· L'autofinancement prévisionnel du budget (virement) : 1 600 000 €

· L'amortissement des immobilisations : 635 500 €

Des ressources propres « externes » d'un montant de 721 000 € constituées par les recettes de

FCTVA et de Taxe d'aménagement.

Les ressources propres seront inscrites au budget primitif 2024 pour 2 956 500 €. Le montant du

remboursement en capital 2024 de 800 000 € sera alors très largement couvert par ces ressources

propres qui procureront encore des marges de manœuvre d'investissement à la Commune sur les

prochains exercices.

C'est donc cet équilibre budgétaire que l'on peut qualifier de prudent qu'il est proposé de concrétiser

sur le budget primitif 2024 et qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

CLERMONT

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de déferransmission : 26/03/2024 Date de déception préfecture : 26/03/2024 LE BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

En date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe de la

gendarmerie dans un souci de transparence financière.

Ce budget s'équilibre annuellement en dépenses et recettes. Il porte à son actif les coûts d'acquisition

du terrain et de construction de l'équipement de l'ordre de 6 000 000 € et au passif son financement

composé d'une subvention de l'Etat de 691 000 € et d'emprunt pour le complément.

L'exécution budgétaire 2023 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de

195 013,93 € quand la section d'investissement présente un déficit de 97 920,60 €. Après couverture du

déficit d'investissement, il en résulte un report positif en fonctionnement de 97 092,93 €.

Le budget annexe de la gendarmerie s'équilibrera en 2024 de la manière suivante :

section de fonctionnement :

345 973 €

dont en dépenses : 198 968 € de charges financières, 67 005 € de charges à caractère général (y

compris la taxe foncière pour 30 000 €) et un virement de 80 000 € à l'investissement,

et en recettes : 248 881 € de loyer et 97 092 € d'excédent reporté.

section d'investissement :

177 921 €

dont en dépenses : 80 000 € de remboursement de capital de la dette et le report du déficit

antérieur pour 97 921 €,

et en recettes : 97 921 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 80 000 € de virement.

Le stock de dette est de 4 973 294 € au 1er janvier 2024, constitué de deux emprunts classés en A-1 ce

qui correspond au niveau de risque le plus bas (classement issu de la charte Gissler).

Comme indiqué ci-dessus, le remboursement en capital sera de 80 000 € environ en 2024, ce qui réduira

d'autant le stock de dette à la fin de l'année, compte tenu de l'absence de nouvel emprunt à souscrire

dans cette opération.

Accusé de réception en préfecture 034-21340079-20240321-DCM/24-03-21P1-BF Date de-jélétransmission : 26/03/2024 Date de réception préfecture : 26/03/2024